



Saint-Constant
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1008-01-20

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
1008-00 CONCERNANT LA
CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AFIN
D'AJOUTER LE PLAN DE SIGNALISATION
APPLICABLE AU PROJET INTÉGRÉ
SAINT-ROCH

PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ DE :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION :
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
ADOPTION DU RÈGLEMENT :
ENTRÉE EN VIGUEUR :

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du Conseil tenue le 2020 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé par un membre du Conseil lors de la séance du Conseil tenue le 2020;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le règlement numéro 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique est modifié par l'ajout à l'annexe XII du plan joint en annexe I au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance du 2020.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière

ANNEXE I

RÈGLEMENT 1008-01-20
(article 1)

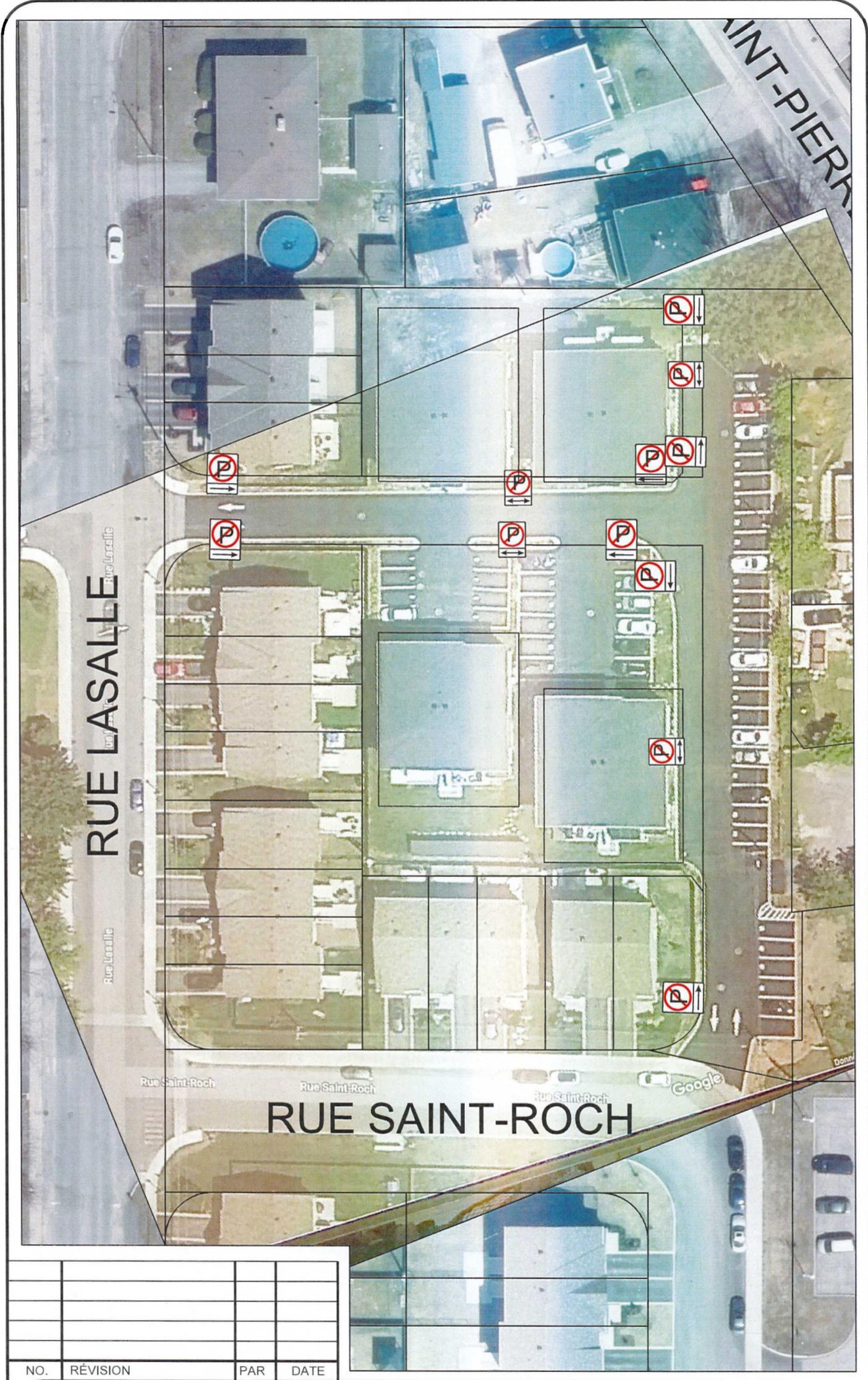
RÈGLEMENT 1008-00

ANNEXE XII

(article 29)

STATIONNEMENTS INTERDITS

PLANS



NO.	RÉVISION	PAR	DATE


Ville de Saint-Constant
 147 Saint-Pierre
 Saint-Constant, (Quebec) J5A-2G9

NOUVEAUX PANNEAUX DE SIGNALISATION

DESSINE PAR:	G. Dugas	DATE:	21-06-2019
VERIFIE PAR:	C. Diop ing.	PLAN NO.:	01